

CHARTRE SUISSE DE LA DIVERSITÉ AU TRAVAIL

Respecter la diversité : une valeur qui nous est chère !

L'Université de Genève reconnaît la diversité de pensées, de styles, d'expériences et favorise une culture basée sur le respect et l'égalité des chances.

Nous nous engageons à lutter pour l'égalité de traitement fondée sur :

- le sexe
- l'origine nationale et ethnique
- l'âge
- l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le mode de vie
- l'état civil et la situation familiale
- le handicap et la maladie
- les convictions religieuses
- les opinions politiques et philosophiques

Notre engagement s'applique dès le recrutement et jusqu'à la fin des rapports de travail, en particulier dans les situations suivantes :

- conditions et entretien d'embauche
- planification et conditions de travail
- rémunération et promotion
- accès à la formation
- relations avec les collègues, la hiérarchie et les partenaires

Gagnons ensemble en diversité !

Par sa signature, le Recteur s'engage au nom du Rectorat de l'Université de Genève à faire respecter la présente Charte.

Genève, le 17 mai 2018



Yves Flückiger
Recteur de l'Université de Genève

